**Motion présentée au CA de XXXXX par la liste SNES-FSU**

Les élus SNES-FSU du CA du collège XXXX s’opposent au projet de réforme concernant le baccalauréat et le lycée. Ces réformes ne feraient qu’accroitre les inégalités entre élèves et établissements, et désorganiser les enseignements au sein des lycées. La semestrialisation, la définition de disciplines mineures et majeures et la réduction des horaires disciplinaires entraineront une baisse du niveau des élèves dans toutes les disciplines et de plus grandes difficultés pour réussir leur poursuite d’études.

Les élus SNES-FSU tiennent à rappeler leur attachement aux 3 voies du lycée et au principe des séries : celles-ci définissent des parcours qui combinent choix personnalisé et enseignements communs. Les actuelles séries peuvent être améliorées dans leur contenu. Mais les supprimer, ce serait spécialiser les élèves trop tôt, et accroître les inégalités de scolarités. Quant au contrôle continu, promu par le ministère, il menace directement la valeur de l'examen et du diplôme. Nous défendons le principe d'un baccalauréat large, fondé sur des épreuves nationales, terminales et anonymes, seules garantes de l'égalité de valeur du diplôme sur tout le territoire.

Si le projet du ministre Blanquer devait se concrétiser, les élèves de 3ème poursuivant leurs études en lycée général et technologique auraient l’obligation de faire des choix de disciplines « majeures » pour le deuxième semestre de seconde. Ces choix détermineront leur orientation dans le cycle terminal et la poursuite des études dans le supérieur. Les « passerelles » que l’on nous promet ne seront, comme toujours, qu’exceptionnelles. Ceci correspondrait à une orientation précoce incohérente pour des jeunes de 14 ou 15 ans.

Par ailleurs, la dotation de l’établissement, encore en baisse cette année, ne permettra pas un suivi satisfaisant des élèves, ce dont les plus fragiles seront les victimes. Nous demandons que la DGH soit abondée de … heures, pour permettre des dédoublements dans toutes les classes aux effectifs surchargés et dans un maximum de disciplines, de constituer des groupes de sciences afin de faire les travaux pratiques en toute sécurité, de donner les moyens d’une réelle aide personnalisée, de garantir les 7 heures de LCA comme le prévoit la circulaire du 24 janvier 2018 et les 2 heures de chorale.